

Patrick HETZEL

Député du Bas-Rhin
Membre de la Commission des Finances,
de l'Economie générale et du Contrôle budgétaire

Paris, le 16 avril 2024

T.T.U.
et
Tu n'as rien

Monsieur Olivier CHRISTEN
Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces (D.A.C.G.)
Ministère de la Justice
13 Place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

Monsieur le directeur,

Le 20 septembre 2023, le président de mon groupe parlementaire envoyait un courrier au ministre de la Justice afin de lui demander de lui communiquer des informations concernant les suites pénales données par les juridictions dont dispose le Garde des Sceaux dans la mesure où il a donné instruction, par une circulaire du 30 juin 2023 relative au traitement judiciaire des violences urbaines, aux procureurs de la République et aux parquets généraux de lui « remonter » quotidiennement via la direction des affaires criminelles et des grâces (DACG) ces mêmes informations.

Ce premier courrier est hélas resté sans réponse et c'est pourquoi dans un courrier du 18 octobre 2023, le président Marleix a demandé au Garde des Sceaux et à la Première ministre de lui transmettre les chiffres détaillés de l'activité de la justice, département par département, comme le rend possible cette circulaire. Plus précisément, il souhaitait obtenir le nombre de personnes interpellées ; le nombre de personnes déférées, notamment s'agissant des mineurs ; le nombre de personnes condamnées, avec une attention particulière s'agissant de l'engagement de la responsabilité pénale des parents sur le fondement de l'article L. 227-17 du code pénal. Ces éléments permettent de juger de l'efficacité ou de l'échec de la réponse pénale.

Or, le Gouvernement a refusé de lui communiquer ces chiffres sous prétexte que « le ministère de la Justice ne dispose pas de données à l'échelle du département, en l'absence d'adéquation entre la carte judiciaire et la carte administrative ».

Depuis, j'ai, en ma qualité de rapporteur spécial du budget de la Justice écrit au Premier ministre pour obtenir ces mêmes informations (courrier en date du 24 janvier 2024). Ce dernier m'a répondu en date du 12 mars 2024 mais hélas avec une réponse incomplète tout en précisant que le Garde des Sceaux me donnerait un accès détaillé à ces informations. N'ayant toujours pas obtenu le détail demandé, je renouvelle ma demande.

.../...

C'est pourquoi, je vous informe par la présente que je me rendrai dans vos locaux à la Chancellerie mercredi le 17 avril à 10H00 afin de procéder, comme le prévoit l'ordonnance de 1958 en matière de contrôle budgétaire, en ma qualité de rapporteur spécial du budget de la mission « Justice » à un contrôle sur pièces et sur place avec un objectif très précis : obtenir les chiffres détaillés issus des remontées des tribunaux pour comprendre l'impact des émeutes et la réponse pénale associée dans chaque département et bassin de vie. Il s'agit pour moi, dans le cadre du « printemps de l'évaluation » de pouvoir vérifier l'emploi des crédits pour l'action 02 « Conduite de la politique pénale et jugement des affaires pénales » du budget de la Justice, qui entre dans les prérogatives du rapporteur spécial des crédits de la mission Justice.

Pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté, j'ai bien noté quelques chiffres marquants sur la période du 27 juin au 7 juillet 2023, transmis à la mission d'information sénatoriale *sur les émeutes survenues à compter du 27 juin 2023* d'une part et au Président Marleix d'autre part :

Principaux indicateurs :

- 672 communes touchées dans 95 départements
- Près de 50 000 émeutiers
- 45 000 membres des forces de l'ordre mobilisés
- Coût total estimé des émeutes : 1 milliard d'euros

Sur les faits :

- 1973 atteintes aux personnes dépositaires de l'autorité publique
- 684 faits de violences à l'encontre des élus et personnes chargées de mission de service
- 2508 bâtiments incendiés dont 273 bâtiments de force de l'ordre, 105 mairies et 243 établissements scolaires
- Trois cours d'appel concentrent 45,3 % des personnes mises en cause, celles de Paris (25,8 %), de Versailles (11,8 %) et d'Aix-en-Provence (7,6 %)

Sur la réponse pénale :

- 4481 personnes placées en garde à vue dont 1319 mineurs.
- Le taux de réponse pénale aux affaires poursuivables a été de 92 %
- Sur les 2 519 majeurs poursuivis devant une juridiction de jugement, 1 249 ont été jugés et condamnés à date.
- 91 % des jugements ont prononcé la culpabilité de personnes poursuivies pour une infraction susceptible d'avoir un lien avec les violences urbaines de juin 2023.
- 82 % des condamnations étaient assorties d'une peine d'emprisonnement
- Le quantum ferme moyen de l'emprisonnement s'élevait à 9,3 mois
 - 9,5 mois pour les condamnés majeurs et 5,5 mois pour les mineurs

.../...

Les principaux éléments que je souhaite obtenir avec précision de votre part sont les chiffres remontés par les institutions judiciaires à la DACG à la suite de la circulaire du 30 juin 2023 précédemment citée, précisément, pour chaque tribunal judiciaire :

- Le nombre de personnes interpellées ;
- Le nombre de personnes déférées ;
- Le nombre de personnes condamnées.

Pour le moment, les chiffres dont je dispose ne me permettent pas d'effectuer une analyse précise de la situation. Ces informations sus mentionnées que je vous demande de bien vouloir me communiquer doivent me permettre de constater l'efficacité de la réponse pénale et éventuellement les manquements à corriger. Il s'agit là d'une question de mise en œuvre de votre politique publique en la matière et le Parlement doit en être informé.

Enfin, en lisant de façon détaillée le rapport de la mission d'information du Sénat, d'autres informations me semblent nécessaires pour apprécier pleinement l'action de la justice judiciaire :

- **Concernant le profil des émeutiers :** N'ont été pris en considération dans les analyses de la mission d'information que les individus qui ont été appréhendés par les forces de sécurité intérieure et jugés dans les premières semaines suivant les émeutes. Or, il semblerait que le travail d'enquête judiciaire se poursuit, notamment pour des personnes déjà connues des services de police. Merci de bien vouloir me fournir des informations précises à ce sujet.
- **La proposition 6 du rapport sénatorial propose de « consolider le suivi des quartiers sensibles et des phénomènes de rixes urbaines ».** Merci de bien vouloir me fournir des informations à ce sujet. Cela me permettrait de clarifier l'état de la réponse pénale dans les quartiers en question et d'en tirer le bilan pour proposer des solutions adaptées.
- **Les propositions 11 et 13 du même rapport préconisent une plus grande utilisation des réseaux sociaux dans l'identification des auteurs d'actes violents.** Merci de bien vouloir me communiquer des chiffres plus précis sur le rôle qu'ont joué les réseaux sociaux dans la réponse à ces émeutes.

Je vous communique ces éléments avant de me rendre demain matin à la Chancellerie afin que vous puissiez évidemment vous organiser en amont de ma venue. Je ne doute pas que vous aurez à cœur de respecter pleinement les prérogatives du Parlement et que vous ferez le nécessaire pour que les informations sus-mentionnée me soient bien communiquées.

En vous remerciant par avance, veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous,



Patrick HETZEL